

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA COMMISSION D'ENSEIGNEMENT

Thierry BOKANOWSKI

Le Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement arrive au terme de sa dix-huitième année depuis que cette instance a été créée pour assurer une certaine cohérence dans les orientations politiques quant à l'organisation de la formation au sein des deux Instituts (Paris et Lyon) auxquels il faut ajouter, depuis douze ans, le Centre de Formation du Sud-Ouest, qui, tout en étant rattaché à l'Institut de Paris, n'en a pas moins ses caractéristiques propres.

Le Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement est composé, je le rappelle, d'un Président et d'un Secrétaire élus et des deux Directeurs des deux Instituts, ainsi que de un, ou de plusieurs, Conseiller(s) choisis au sein de la Commission d'Enseignement.

La **Commission d'Enseignement** s'est réunie **six fois** au cours de l'année 2015, dont une fois, en décembre 2015, à l'occasion de la cinquième « Journée des Formateurs » qui a eu pour thème « *L'analyse avec l'enfant et l'adolescent* ».

Les cinq autres réunions ont eu lieu les 7 mars, 20 mars (Commission Electorale), 13 juin, 7 novembre, le 21 novembre (après une Commission Electorale). Un vote important de la CE a eu lieu pendant la « Journées des Formateurs » le 12 décembre 2015.

Je rappellerai – faute de temps – les principaux sujets qui ont été débattus pendant ces réunions.

1 / La réunion du 7 mars 2015 a concerné :

- Une présentation du Questionnaire, conçu par Dominique Arnoux et les deux Directrices des Instituts, adressé à tous les membres de la C.E. et leur réponse ;
- Raréfaction des indications d'analyse et leurs conséquences pour les analystes en formation (AeF) – Les analyses 'en deux temps'
- Cursus et Homosexualités
- Tirage au sort du nouveau Comité d'Évaluation

A/ Présentation du Questionnaire, conçu par Dominique Arnoux et les deux Directrices des Instituts, adressé à tous les membres de la C.E. et leurs réponses

Il s'agit d'un prologue introductif aux questions qui vont suivre et qui concernent tout autant la « raréfaction des indications d'analyse – leur conséquences pour les 'analystes en formation' (AeF) – que « les analyses en deux temps ».

Le questionnaire met en évidence, dans un premier temps, les faits suivants :

- Une féminisation de la population des AeF à hauteur de 63 %.
- Un plus grand nombre de psychologues que de médecins à hauteur de 70 %.
- Le dispositif de supervision actuel assure un maximum de cures psychanalytiques classiques à trois séances par semaine (89 %).
- L'emploi de 'feuilles de soin' approche le quart des cures pour les analystes médecins.

- Un quart des cures se font en « deux temps » : D. Arnoux s'interroge sur le fait de savoir s'il s'agit là de la conséquence d'une acceptation plus fréquente, dans les indications de cure psychanalytiques, de fonctionnements dits « limites ».
- L'importance du nombre des auditeurs en supervision collective qui montre l'intérêt de cette « méthode » de transmission.

B/ Raréfaction des indications d'analyse et leurs conséquences pour les analystes en formation (AeF) – Les analyses 'en deux temps'

Les discussions et les échanges tournent autour de :

- La difficulté pour les AeF à trouver des 'cas d'analyse' pour des supervisions ;
- Ceci serait-il dû à des raréfactions des demandes ?
- La question du 'travail analytique' à deux séances est abordée : il en ressort que le travail de supervision consiste très souvent à aider l'AeF qui présente un travail de face-à-face à deux séances à 'orienter' ce travail vers une analyse à trois séances par semaine, et la question posée apparaît bien être de savoir quelles sont les conditions nécessaires pour pouvoir organiser une 'situation analytique' et 'analysante' qui permette l'application de la méthode :
- Une difficulté est soulignée concernant la supervision collective : celle des demandes d'analyse qui proviennent de médecins ou de psychologues et qui, un jour, sont susceptible de devenir de futurs collègues...
- La question du « cadre interne » des AeF est abordée ; elle pourrait se résumer par une question : « Mes patients n'auraient-ils pas le droit de bénéficier ce dont j'ai moi-même pu bénéficier ? », ou « Ais-je le droit de ne pas faire bénéficier à mes patients ce dont j'ai pu bénéficier ? » ;
- La prise en compte de certaines difficultés s'impose, et l'on doit admettre la nécessité de *mettre en cohérence* nos *critères* de formateurs en fonction des situations actuelles, et non pas *mettre en tension* les *différences* conceptuelles concernant la formation qui pourraient exister entre nous.

C/ Cursus et Homosexualités

On rappelle que la question concernant 'Cursus et homosexualité' a été posée en raison de certaines difficultés qu'ont rencontrées certaines Sous-Commissions concernant des admissions ; il rappelle également la loi qui fait « obligation de non-discrimination »

Il est aussi rappelé que l'État français a signé le fait que l'homosexualité n'était pas une maladie mentale : la loi a changé et il serait peut-être nécessaire d'évoluer et de signifier cette évolution (publications) par rapport aux positions des pères de la psychanalyse.

Il semble important de se donner la peine d'une réflexion à ce sujet qui renvoie à l'évolution des mœurs, de notre société et, bien entendu, à nos critères.

D / Tirage au sort du nouveau Comité d'Évaluation

11 membres ont été tirés au sort, R. Mancini ayant été candidaté par le C de Direction de Lyon :

S / Commission 1 :	JM Porte <i>Suppléant : E. Valentin ;</i>
S / Commission 2	G. Pragier et S. Faure-Pragier <i>Suppléant : G. Szwec</i>
S / Commission 3	C. Jean-Strochlic et C. Gérard <i>Suppléant : M. Bertrand</i>
S / Commission 4	J Schaeffer et A. Louppe ; <i>Suppléante : E. Birot</i>
S / Commission 5	B. Penot et C. Delourmel ; <i>Suppléant : C. Smadja</i>
S / Commission 6	M. Aisenstein et M Babonneau ; <i>Suppléante : F. Coblence</i>
7ème suppléant :	A. Gibeault.

2 / La réunion du 20/03/2015 (« Commission électorale ») a vu l'élection de Diran Donabédian à la fonction de Membre Titulaire Formateur

3 / La réunion du 13 juin 2015 a essentiellement concerné :

- **Réponses aux Questionnaires adressés aux Formateurs et aux AeF**

Les réponses à ces Questionnaires donnent des résultats complexes.

A / A. Sitbon présente le « Questionnaire » réalisé auprès des Formateurs :

Si l'on tient compte de ce qui se dit dans les Instituts concernant les difficultés rencontrées par les AeF, la question s'est posée de savoir si un « Questionnaire adressé aux Formateurs » permettait de repérer où se situaient ces difficultés (notamment aux débuts de la Formation) et, conjointement, l'idée s'est alors faite de confronter ce « Questionnaire adressé aux Formateurs » à un « Questionnaire adressé aux AeF » ; c'est F. Brette qui l'a élaboré.

B / F. Brette présente les objectifs du « Questionnaire adressé aux AeF », lequel a tenté d'explorer :

- les délais entre « l'admission au cursus » et le « premier cas » de supervision (après les trois mois d'auditeur libre), ainsi que les délais pour la deuxième supervision ;
- les situations où les AeF ont vu s'interrompre les analyses de leurs cas (indications plus ou moins limites, mobilité plus importante des patients ou de leur famille pour des raisons économiques), ainsi que la situation des AeF après cette interruption (l'AeF reste en supervision comme auditeur libre) ;
- la situation professionnelle des AeF: psychologue, psychiatre, années d'entrée au cursus, pratique libérale exclusive ou mixte ;
- les modalités de début de cure : commencement d'emblée à trois séances par semaine, ou cure en deux temps débutée par une psychothérapie ;

- les modalités de paiement de la cure : psychiatre (feuilles ou pas ? et surtout la question posée a été celle de savoir si la diminution des honoraires s'est avérée, ou pas, nécessaire pour « avoir un cas » de supervision ?

C / D. Arnoux présente le résultat du « Questionnaire adressé aux AeF » (cf, Questionnaire adressé aux membres de la CE)

L'examen de la population des psychanalystes en formation confirme le plus grand nombre de psychologues : 73% ; la population dite 'autre' concerne le plus souvent des médecins non psychiatres ; la pratique professionnelle la plus courante est la pratique mixte : institutionnelle et libérale à 70% ; la cure à trois séances par semaine est possible d'emblée pour 47% des cures engagées ; la cure se pratique en deux temps à 53%. Un temps en face-à-face précédant la cure à trois séances ; le 'cursus suivi' est majoritaire pour les deux Instituts : 64% (soit : 59% à Paris et 78% à Lyon) ; l'interruption de la première cure en supervision est une situation rencontrée dans 41% des réponses. Cela pose le problème du recrutement d'un nouveau cas. En majorité celui-ci se recrute entre trois mois et un an (19 / 35 pour l'IPP). Certains sont dans une attente très prolongée, plus de 2 ans. La durée de la première supervision est majoritairement de 2 ans à 3 ans. L'emploi des 'feuilles de soin' par les médecins concernent 17 psychiatres sur 24 : soit 15 psychiatres sur 22, à Paris, et 2 sur 2, à Lyon. Les supervisions se font au prix d'une diminution des honoraires pour 57% des collègues à Paris, 67% à Lyon.

D / Concernant les réponses au « Questionnaire adressé aux Formateurs » ainsi que leurs « commentaires », il ressort que l'on constate :

- un nombre important d'activité de supervision concernant les cures en deux temps, psychothérapie face-à-face à deux séances, puis cure psychanalytique a trois séances ;
- la difficulté à trouver des cas à trois séances, ce qui expliquerait la fréquence des cures en deux temps ;
- que sont en nombre important les supervisions qui ont commencé en débattant de la possibilité d'un passage d'une psychothérapie entreprise depuis plusieurs mois à une analyse a trois séances ;
- que pour parvenir à trois séances trois médecins ont dû accepter de signer des feuilles et les psychologues des tarifs bas ;
- les conditions fréquentes où l'on accepte la supervision « d'indications dites limites » en analyse ;
- le fait que le passage à trois séances est l'objet d'un 'travail spécifique' de la part du superviseur, car l'analyste, a souvent du mal à travailler avec le patient dans le but d'établir une troisième séance ;
- le sentiment fréquent que l'analyste en supervision se sent « contraint » à imposer la troisième séance du fait de la situation de supervision ;
- la constatation, aussi, qu'une fois ces difficultés surmontées il y a un changement notable dans le déroulé du processus et l'investissement transférentiel ;
- l'attente de cas d'analyse qui dépasserait souvent plus d'une année ;
- la confirmation qu'il y a beaucoup de difficultés pour les AeF à trouver un patient de supervision ;
- la constatation que les AeF ne viennent pas trouver un superviseur avant d'avoir trouvé un patient en analyse ;

- le fait que les AeF savent qu'on leur impose de présenter des cas à trois séances par semaine pour la validation d'une supervision et que cela même limite obligatoirement le recrutement ;
- la constatation pas de nouvelles demandes dans certaines régions.

E / Discussion et commentaires des participants

De très nombreux commentaires et échanges ont eu lieu et Denys Ribas (à partir de ses « nouvelles fonctions de Président »), reprend les échanges sous l'angle institutionnel. Il constate :

- que l'augmentation de la taille de notre Société fait que toutes les personnes qui font des demandes ne sont pas toujours bien renseignées. L'exigence doit être l'examen des candidatures par des Commissions du Coursus, et il se dit en désaccord par principe sur les dérogations ; il ajoute que ce serait un 'masochisme insensé' que de ne pas afficher d'ouverture, d'autres Sociétés se présentant comme 'très ouvertes' alors qu'elles sont en fait très élitistes ;
- que le problème principal est l'âge des candidats au coursus (50 ans), ainsi que la raréfaction des candidatures (seules deux sous-commissions ont travaillé lors des dernières réunions) ;
- que ce problème de recrutement concerne toute la Société : qu'il est important de ne pas prendre un jeune collègue en face-à-face s'il s'agit d'une indication d'analyse, de même qu'il s'interroge sur le sens à donner au fait de prolonger la durée de certaines analyses ;
- il évoque la nécessité d'une position institutionnelle qui serait de favoriser et de dire qu'il est légitime de faciliter les cures à trois séances pour des jeunes professionnels, et qui éviterait que cette position n'apparaisse comme une séduction. Ce n'est pas une résistance inconsciente si un AeF ne trouve pas de patient, la SPP doit l'y aider. Il est nécessaire aussi d'aider les collègues de province ;
- il évoque une « géographie des demandes » (liste des AeF qui n'ont pas de patients, mise en contact avec deux analystes proches géographiquement) ;
- concernant la question de la « baisse des honoraires », il remarque que la Société israélienne a baissé ses tarifs pour les jeunes professionnels et qu'il y a eu une augmentation du nombre de candidatures. Considérer que la baisse des tarifs n'est pas une aberration, et penser que la supervision peut coûter plus cher que ce à quoi reviennent les trois séances pour l'AeF ! ;
- il interroge la Commission d'Enseignement sur une réflexion à conduire pour que les « candidats au coursus » arrivent plus jeunes, et que les coursus durent moins longtemps, l'implication des Formateurs semblant importante pour faire connaître la position de la SPP ;
- dans la perspective d'une modification du texte qui figure sur le Site, la question de la conformité au regard de l'IPA est à examiner, aussi le rajout d'une phrase indiquant « une position accueillante » semble facilement réalisable.

Thierry Bokanowski propose de réfléchir à ce que ces modifications sur le Site puissent être rapidement envisagées, de même que l'on puisse envisager une modification du texte du RI de la CE, dès la prochaine C.E. Il propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

4 / La réunion du 07/11/2015 a essentiellement concerné :

- Une demande du Bureau de la SPP concernant l'ouverture des « Conférences cliniques du samedi » aux AeF.
- Des modifications proposées par le CECE concernant l'onglet « Formation » sur l'« Espace Public » du Site SPP: Vote sur la présentation.

1 / Demande du Bureau de la SPP concernant l'ouverture des « Conférences cliniques du samedi » aux AeF

En fait, la question qui se pose est de savoir pourquoi ces Conférences avaient été fermées à une époque.

La réponse tient dans le fait qu'il s'agissait de conférences pour la candidature à la « fonction de formateur » et se pose la question de la liberté de parole des collègues membres de la SPP, voir aussi le fait que certains AeF puissent être encore en analyse avec le conférencier.

Le souci de confidentialité étant actuellement pris en compte, d'aucuns pensent que la décision d'accepter serait pour l'instant prématurée.

2 / Modifications proposées par le CECE de l'onglet « Formation » sur l'« Espace Public » du « Site » SPP. Vote concernant le texte de présentation.

T. Bokanowski donne lecture du texte de présentation de la « Formation » qui a été légèrement modifié sur le Site depuis la précédente CE (CE du 13/06/2015).

Le constat est fait que ce texte de présentation de la « Formation », même modifié (puisque l'on y a retiré des termes tels que « analyse avec un analyste expérimenté », « formation d'une durée de 4 à 8 ans », etc.) s'avère être en contradiction avec le « Règlement du Coursus » qui figure juste après la présentation de la « Formation » sur le Site.

Il est rappelé que le « Règlement du Coursus » doit figurer sur le Site, mais la décision, pour l'instant, est prise de retirer ce texte du Site (en inscrivant sur le Site : « Règlement du coursus : en cours de réécriture »).

Concernant la présentation de la « Formation du psychanalyste », T. Bokanowski donne lecture du texte proposé par le CECE, texte qui a l'accord du Président.

Après de nombreuses discussions (et notamment une question : peut-il y avoir une précession de la modification du texte de présentation inscrit actuellement sur le Site, avant que l'on ait modifié le « Règlement du Coursus » ?), la Commission d'Enseignement **adopte à l'unanimité, par vote à main levée**, le texte suivant :

La Formation du psychanalyste

Comme toutes les Associations membres de l'Association Psychanalytique Internationale, la Société Psychanalytique de Paris inclut dans sa formation une psychanalyse personnelle, des supervisions et un enseignement théorique en séminaires.

La cure psychanalytique personnelle est le premier temps nécessaire, mais non suffisant, de la formation. Elle doit avoir été effectuée avec un membre de la Société Psychanalytique de Paris, ou avec un membre d'une Société composante de l'Association Psychanalytique Internationale. Cette cure psychanalytique doit avoir été effectuée à raison d'au moins trois séances hebdomadaires de quarante-cinq minutes chacune la durée minimum étant au moins trois années.

Quand le candidat pense que son analyse personnelle est assez avancée, ou après qu'il l'a terminée, il peut poser sa candidature à la formation psychanalytique proprement dite par écrit à l'un des deux Instituts (Paris ou Lyon) en précisant le nom de son analyste, le nombre de séances par semaine et la durée de son analyse.

Les Comités de Direction des Instituts apprécient si les conditions sont requises avant de la transmettre, pour examen, à une des Commissions de Coursus.

Cette demande sera examinée au cours d'entretiens individuels avec trois membres de la Commission de l'Enseignement (Commission du Coursus). Celle-ci, après délibération portant sur les capacités d'auto-analyse, d'écoute et de perception d'autrui, accepte, ajourne ou refuse son projet.

Ce texte ayant été adopté, le CECE propose de modifier sur le Site « Espace Public » :

A / la présentation générale, qui concerne, entre autres, la composition des Comités de Direction des Instituts et du CECE ;

B / la place des « Inscrits aux Instituts » ;

C / mais surtout la ***mise en conformité du « Règlement du Coursus »*** (qui apparaît sur le Site avec, en attendant, la mention : '*En voie de réécriture*').

Faute de temps, la CE ne peut débattre ce jour même de cette dernière et importante et se propose de profiter de la réunion « Commission Electorale » du 21/11/2015 pour adopter, après proposition, un nouveau texte concernant la « Règlement du Coursus ».

En fait, T. Bokanowski, à la suite de la proposition du Président de la SPP, explique que si l'on souhaite modifier le texte « Commission d'enseignement / Règlement du Coursus », ceci ne pourra se faire qu'à la suite d'un vote du Bureau et un vote (approbation) du CA, puis, de nouveau, un vote de la CE.

Il y a une certaine urgence, car en raison des modifications des Règlements Administratifs, les modifications des textes devant être déposées avant le 31/12/2015.

Le Président du CECE propose donc que l'on puisse consacrer un moment, lors de la « Commission Électorale » du 21/11/15, pour s'accorder sur la modification du texte concernant la « Formation du psychanalyste (Commission d'Enseignement et Règlement du Coursus) » de façon à ce que celui-ci arrive rapidement au Bureau et au CA (24/11/2015), afin que le vote de la CE puisse se faire lors de la « Journée des Formateurs », le 12/12/2015.

Levée de séance et rendez-vous pris le 21 novembre 2015 pour une nouvelle rédaction du « Règlement du Coursus ».

5 / La réunion du 21/11/2015 a concerné une « Commission Electorale », puis la rédaction du nouveau « Règlement du Coursus » :

- La « Commission Electorale » **a vu l'élection de Josiane Chambrier-Slama à la fonction de Membre Titulaire Formateur**

- **La réunion concernant une nouvelle écriture du « Règlement du Coursus »**, voit la séance s’ouvrir sur un rappel de D. Ribas, Président de la S.P.P., qui souligne l’existence d’une contradiction apparente entre les Statuts de la SPP et le Règlement Intérieur :
 - dans les Statuts il est spécifié au § 4 du III « Formation des psychanalystes » que le vote concernant le « Règlement du Coursus » doit se faire à la « majorité absolue des suffrages exprimés des membres de la Commission d’Enseignement » (soit pour 61 membres = 31 « oui »), tandis que,
 - dans le RI, l’article 2 spécifie que « l’ensemble des votes selon la formule des ‘suffrages exprimés’ (procurations admises ; abstentions, votes blancs et votes nuls non pris en compte) ».

D. Ribas demande à la CE si elle est d’accord pour proposer au CA (qui se tient le 24/11/2015) une mise en cohérence du vote du Règlement du Coursus avec celui du RI, la proposition de modification étant « à la majorité des suffrages exprimés » en lieu et place de « la majorité absolue de la CE ».

Vote à main levée : OUI à la majorité absolue.

- **Règlement du Coursus** : Thierry Bokanowski rappelle alors les principaux éléments de la lettre du **9 novembre 2015 que le CECE a adressée aux membres de la CE**, ceci **afin de préparer cette réunion du 21 novembre**.

Après envoi préalable du CECE aux membres de la CE d’une proposition de texte, de très nombreux échanges s’engagent qui rappellent certaines discussions qui avaient eu lieu lors de la CE du 7/11/2015 et qui concernaient la tâche des Comités de Direction des Instituts, ainsi que celle des Commissions de Coursus à évaluer les situations des personnes qui souhaiteraient présenter leur candidature à la formation en étant en analyse avec une personne qui ne serait pas (ou pas encore) membre de la Société. En ce qui concerne les éventuelles « dérogations » l’avis unanime qui s’était fait quant à l’importance du travail des Comités de Direction des Instituts, et la confiance en celui-ci, lors de la CE du 7/11/2015 est rappelé.

Ensuite de nombreux échanges se portent sur les éventuelles propositions de modifications et la CE s’accorde sur le texte suivant :

Commission d’Enseignement : « Règlement du Coursus »

Article 1. Principes de la formation

Freud a donné de la Psychanalyse la définition suivante parue dans l’article de l’Encyclopédie en 1922 : “La Psychanalyse est le nom :

1. d’un procédé pour l’investigation de processus mentaux à peu près inaccessibles autrement,
2. d’une méthode fondée sur cette investigation pour le traitement des désordres névrotiques,
3. d’une série de conceptions psychologiques acquises par ce moyen et s’accroissant ensemble pour former progressivement une nouvelle discipline scientifique”.

En accord avec l’Association Psychanalytique Internationale, dont la Société Psychanalytique de Paris est Société composante, la SPP considère que la transmission de la Psychanalyse ne peut être effectuée que dans le cadre d’une Institution.

La Société Psychanalytique de Paris assure la transmission de la Psychanalyse par le moyen de ses Instituts de Psychanalyse qui sont placés sous la responsabilité de la Commission d'Enseignement.

La formation du psychanalyste comprend :

- une analyse personnelle ;
- des cures sous supervision ;
- un enseignement théorique et technique dispensé sous forme de séminaires.

Article 2. L'analyse personnelle

L'analyse personnelle est le temps essentiel de la formation de chacun de ceux qui font le projet de devenir psychanalyste. C'est une démarche privée, entreprise de gré à gré entre l'intéressé et l'analyste pressenti. Ce dernier n'interviendra d'aucune manière et à aucun moment dans les étapes proprement institutionnelles de la formation.

L'analyse doit avoir lieu avec un membre de la Société Psychanalytique de Paris. Elle doit se dérouler à raison d'au moins 3 séances hebdomadaires de 3/4 d'heure sur le divan.

Article 3. L'admission à la formation

L'admission à la pratique des cures supervisées, ouvre le temps institutionnel de la formation. Elle s'appuie sur l'évaluation de la demande et de la capacité d'écoute analytique des candidats.

Lorsque le candidat se pense prêt à entreprendre des analyses avec supervision (après un temps suffisant d'analyse dont l'expérience montre qu'il ne peut être qu'exceptionnellement inférieur à trois ans), il peut demander l'ouverture d'un dossier à l'un des Instituts de Psychanalyse, celui de Paris ou celui de Lyon, à sa convenance. C'est cet acte qui a valeur de candidature à la formation.

Il est souhaitable qu'il possède par ailleurs une expérience clinique suffisante.

1. Les Commissions du Coursus examinent les candidatures de toutes les personnes ayant fait une analyse avec un Membre de la Société Psychanalytique de Paris, ou avec un Membre d'une Société constituante de l'Association Psychanalytique Internationale. Les Commissions du Coursus sont seules juges de la suite qu'elles donnent aux demandes qui leur sont adressées. Le candidat rencontrera trois Membres d'une des Commission du Coursus qui évalueront sa demande.
2. Après délibération de l'une ou l'autre des Commissions du Coursus sur les rapports des trois Membres délégués désignés au candidat, cette Commission du Coursus communique par écrit sa décision à l'intéressé :
 - l'acceptation aux cures supervisées qui inaugure la formation. Dans certains cas la Commission du Coursus peut demander que la seconde supervision ne soit entreprise qu'avec son accord, et après une période qu'elle estime nécessaire pour apprécier avec le superviseur si la première supervision s'effectue de façon satisfaisante.
 - l'ajournement, avec un délai minimum d'un an à dater de la communication de la décision, avant le renouvellement de la demande,
 - le refus.

3. Une fois accepté, l'analyste en formation est inscrit à l'Institut qui a procédé à son admission. Il peut dès lors entreprendre des cures sous la supervision des Membres de la Commission d'Enseignement et participer aux séminaires dispensés par les Membres formateurs des Instituts, séminaires qu'il choisit librement. Il lui est remis le Règlement et le Code éthique de la Société Psychanalytique de Paris auxquels sont également soumis les analystes en formation.

Article 4. La formation

L'analyste en formation règle des droits à l'Institut de Psychanalyse où il est inscrit, dès son admission, indépendamment de la date du début des supervisions et jusqu'à la fin de son cursus.

Il participe aux séminaires d'enseignement des Instituts de Psychanalyse, réservés aux analystes en formation, aux anciens analystes en formation et aux Membres de la Société Psychanalytique de Paris.

Préalablement à toute supervision, l'analyste en formation assiste, en tant qu'auditeur, pendant un minimum de trois mois, à une supervision collective. Au moins deux analyses supervisées, l'une individuelle, l'autre collective, seront exigées pour pouvoir, le moment venu, solliciter la clôture du cursus.

Le travail de supervision s'organise par entente mutuelle entre superviseur et supervisé en accord avec les règlements de la Commission d'Enseignement.

L'analyste en formation doit avertir le secrétariat de la Commission du Cursus de son Institut du début et de la fin de chaque supervision.

Les Membres des Commissions du Cursus sont à la disposition des analystes en formation pour toute demande concernant leur formation.

L'analyste en formation demande par écrit la clôture de son cursus au Secrétaire de la Commission du Cursus de l'Institut où il est inscrit en indiquant les séminaires qu'il a suivis.

Article 5. Fin de cursus

Elle relève de la Commission d'Enseignement. Le cursus n'est considéré comme clos qu'après sa validation par la Commission d'Enseignement. Cette validation est acquise après discussion de l'avis des analystes superviseurs, de celui des directeurs des séminaires auxquels l'analyste en formation a participé, ainsi que de l'ensemble des membres de la sous-commission qui a procédé à son admission et notamment ceux qui l'ont reçu.

Ce texte sera **soumis au vote** des membres de la CE lors de la « **Journée des Formateurs** », le **12/12/2015**.

6 / La « Journée des Formateurs » (le 12/12/2015)

Le thème en était « *L'Analyse avec l'enfant et l'adolescent* », avec comme introducteurs aux discussions Christian Gérard, Gérard Szweg et Elsa Schmid-Kitsikis. Cette Journée a donné lieu à des échanges passionnants.

Etaient invités : Madame Jacqueline Girard-Frésard, Membre formateur de la Société Suisse et Présidente de la COSPEA (équivalent suisse de la COPEA) ainsi que Gérard Lucas, Vice-Président pour l'Europe du COCAP.

Pendant ces Journées les membres de la CE étaient invités à venir voter sur le texte « Règlement du Cursus » qui a été adopté à l'unanimité des votants, soit **40 votants, 40 oui**.

Les « Fin de Cursus » en 2015

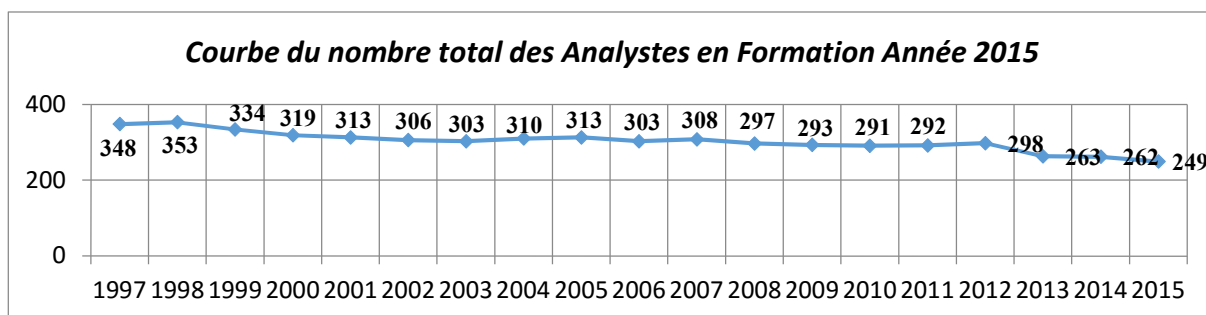
- Il y a eu 11 réunions de fin de cursus : 8 à Paris, 3 Sud-Ouest et 1 à Lyon.
- 23 cursus sont été clos et validés : 19 à Paris, 4 à Lyon.
- 2 cursus n'a pas été validé : 1 à Paris, 1 Sud-Ouest, 0 à Lyon.

Nombre d'analystes en formation

Il y a actuellement

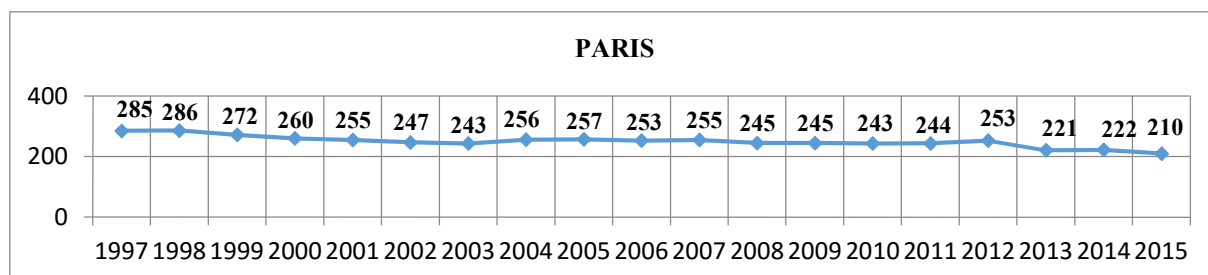
- 249 analystes en formation : 210 sont inscrits à l'Institut de Paris ; 39 sont inscrits à l'Institut de Lyon.
- 1 démission d'un Ancien Analyste en formation, 4 radiations, 4 suspensions et 9 démissions d'AeF.
- 23 entrent dans la catégorie « anciens élèves » (18 paris, 5 Lyon)

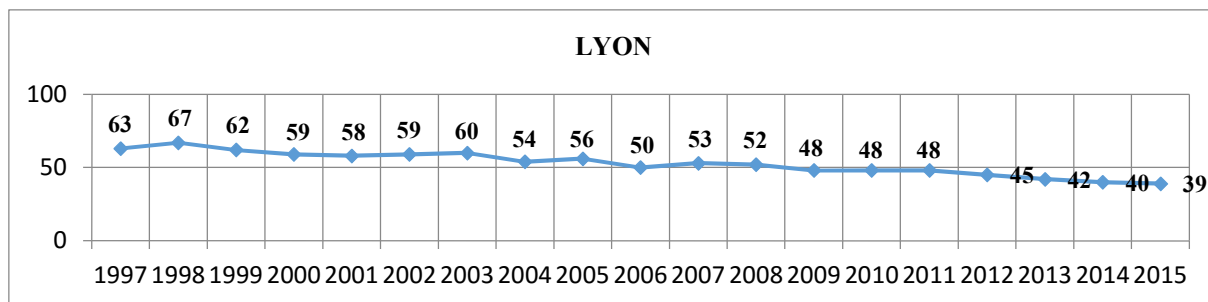
Étude de la répartition des analystes en formation de Paris et de Lyon



Répartition du nombre total des analystes en formation de Paris et de Lyon (étrangers compris)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Paris	285	286	272	260	255	247	243	256	257	253	255	245	245	243	244	253	221	222	210
Lyon	63	67	62	59	58	59	60	54	56	50	53	52	48	48	48	45	42	40	39
Total	348	353	334	319	313	306	303	310	313	303	308	297	293	291	292	298	263	262	249





Les analystes en formation

L'IPSO [International psychoanalytic students organisation] a comme représentantes élues pour deux ans depuis août : Julia-Flore ALIBERT, et Fabienne CORLOBÉ-SALOMON pour l'Institut de psychanalyse de Paris et Jean-Baptiste DESVEAUX l'Institut de Psychanalyse de Lyon.

Les correspondantes des Unités de l'Institut de Psychanalyse de Paris sont :

Unité 1-2 : Chantal BOURSAUX et Eléonore GALIANA-MINGOT

Unité 3-4 : Adriana KOREN et Marika POLLET-BOURDALOUE

Unité 5-6 : Isabelle PRIVEY et Natalia RACHMANIS VERSPYCK

Et les correspondants de Lyon sont :

Françoise ARCHIREL, Sophie CHARME, Pascale JAILLET-SAGE et Sophie ROBERT-BRONNER.

J'adresse mes **remerciements** à l'ensemble des collègues titulaires ayant fonction de formateur pour le sérieux de leur travail au sein de l'ensemble des Sous-Commissions et lors des « Fin de Cours », ainsi qu'à **Mme Caroline Kestens** pour le dévouement et l'efficacité qu'elle apporte dans ses fonctions de Secrétaire de l'Institut de Paris.

COMITÉ DE DIRECTION INSTITUT DE PSYCHANALYSE DE PARIS

Annick SITBON

Le Comité de Direction se compose de :

- Annick SITBON, Directrice,
- Christine BOUCHARD, Secrétaire du Coursus,
- Laurent DANON-BOILEAU, Secrétaire de l'Enseignement.

Il s'est adjoint trois conseillers : J.L BALDACCI, Albert LOUPPE, Jacqueline SCHAEFFER.

Elu en 2013, le Comité de Direction termine donc son premier mandat de trois ans.

Nous avons inscrit notre activité dans la continuité du travail effectué par nos prédécesseurs.

Le cadre de travail

Nous avons travaillé de manière collégiale, nous réunissant tous les jeudis avec notre collaboratrice Caroline Kestens, secrétaire de l'Institut de Paris, et en ayant durant la semaine des échanges par mails ou téléphone.

Laurent Danon-Boileau, secrétaire de l'Enseignement, s'est penché en outre sur la mise au point du programme d'Enseignement.

La clarification du courrier et, d'une façon générale les échanges avec l'extérieur (visites au bureau de l'Institut, demandes de renseignements divers) nous ont permis d'apprécier le « paysage » du monde où se recrutent les futurs Analystes en Formation. Christine Bouchard, secrétaire du coursus, s'est particulièrement occupée, outre l'organisation du Coursus, de ce point de vue vers le Socius.

Jacqueline Schaeffer assiste régulièrement à nos réunions.

Les résultats

Cette année encore, nous avons été intéressés par la fréquence des demandes atypiques. La diffusion, grâce au site, des coordonnées de la SPP et de ses Instituts de formation, drainent vers nous des populations variées où les explications figurant sur le site et portant sur nos exigences préalables à la formation, ne semblent pas suffire. Il faut ainsi répondre par des lettres-types ou personnalisées, repréciser les coordonnées du site voire rencontrer ces éventuels candidats à la formation

Je tiens à rappeler ici à tous les membres qu'ils ont une importante responsabilité dans l'analyse des futurs Analystes en Formation. Plus qu'avec quiconque ils doivent être attentifs à un respect absolu du cadre analytique dès lors qu'ils ont sur leur divan des psychologues ou des psychiatres même sans projet initial de formation.

Il n'est pas rare, en effet que posent une demande d'admission au coursus des personnes, quelle que soit leur formation initiale, qui nous précisent avoir fait une analyse à deux séances par semaine, parfois d'une demi-heure chacune ...

Nos Règlements nous font obligation de ne pas examiner ces candidatures, ce qui nous prive peut-être de gens doués chez qui on découvrirait un authentique processus analytique et une bonne compréhension du fonctionnement de l’Inconscient. Le « tout divan » renforce donc nos engagements d’ordre éthique relatifs au cadre.

L’âge est aussi à considérer. Les candidats arrivent souvent tard. Si chacun acceptait de prendre en analyse un étudiant en psychologie ou en médecine manifestant pour l’analyse un intérêt précoce, cela permettrait peut-être un rajeunissement des AeF.

De même nous nous interrogeons sur l’exclusion systématique des analysés du CCTP, exclusion obéissant à des raisons complexes...

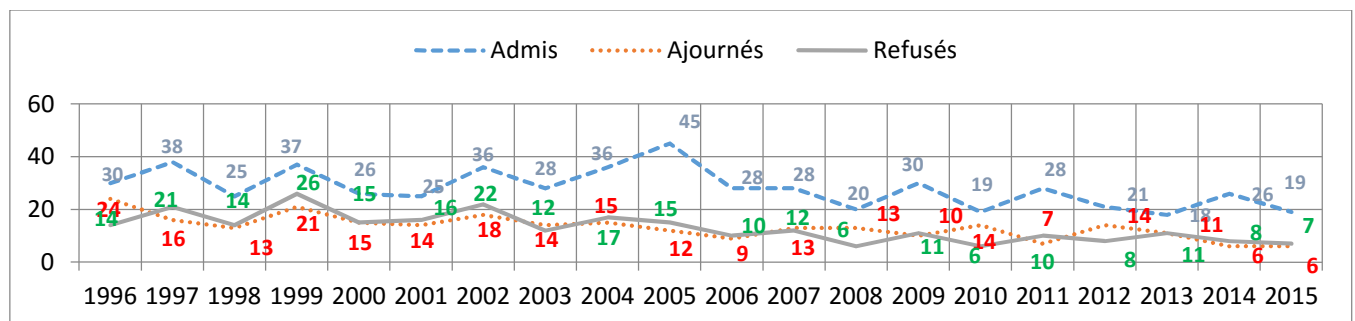
Les ouvertures de dossier en 2015

Si l’on se fonde sur les ouvertures de dossiers, l’activité de l’Institut de Paris en 2015 peut sembler se ralentir :

Il y a eu 33 ouvertures de dossier alors que la moyenne des dix dernières années est d’environ 40. (43 dossiers en 2012, 40 en 2013, 31 en 2014).

Mais **le nombre de candidatures évaluées**, de candidats acceptés, ajournés ou refusés, depuis un décrochage en 2005, donne des chiffres stables sur les dix dernières années mais tout de même inférieurs à la ligne des « 30 ».

Rappelons que depuis 1995, le nombre plus important de candidats avait été attribué à l’ouverture du tout divan qui s’est peut-être résorbé depuis 2005.



Les admissions au cursus en 2015

A Paris : il y a eu, en 2015, 10 réunions des sous-commissions d’admission au cursus (6 à Paris, 3 au Centre de formation du Sud-Ouest et 1 dans la sous-commission n° 10)

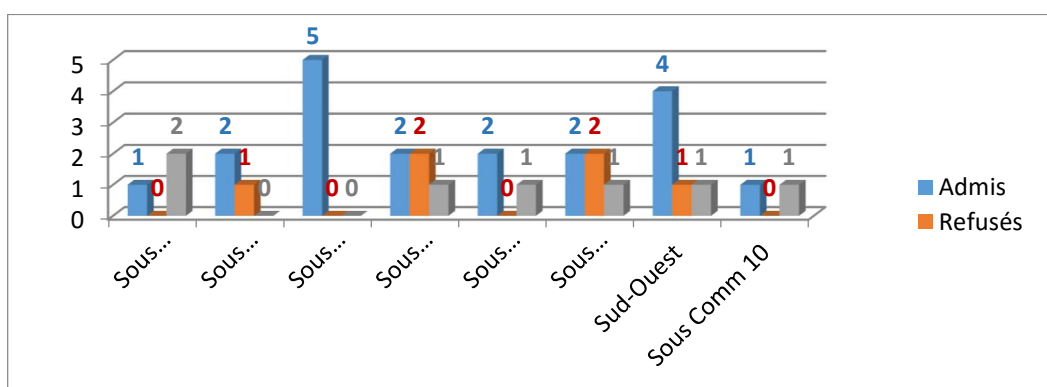
Au cours de ces réunions 38 dossiers (28 à Paris, 7 Sud-Ouest et 3 Sous Com 10) ont été examinés, correspondant à des demandes d’admission au Cursus, mais aussi à des accès à la deuxième supervision lors des cursus suivis ou des cas particuliers. La moyenne sur les 10 dernières années est de 40.

Les résultats sont les suivants :

Admis : 19
 Ajournés : 7,
 Refusés : 6

Ils se répartissent ainsi :

2015			
	Admis	Refusés	Ajournés
Ss Com 1	1	0	2
Ss Com 2	2	1	0
Ss Com 3	5	0	0
Ss Com 4	2	2	1
Ss Com 5	2	0	1
Ss Com 6	2	2	1
Sud-Ouest	4	1	1
Sous Comm 10	1	0	1
TOTAL	19	6	7



En décembre 2015, 18 candidatures étaient en attente de la réunion d'admission : 13 à Paris (dont 1 visites terminées), 2 dans la sous-commission 10 (dont 1 visite terminée) et 3 dans la Commission du Sud-Ouest, (1 visite terminée).

Sur l'ensemble, 80 AeF sont en **cursum suivi** (63 à Paris, 9 Sud-Ouest et 7 Sous-Commission 10) ce qui représente 38% de l'ensemble des AeF de l'IPP.

Nous sommes en train d'étudier dans quelle mesure la pratique du cursus suivi permet une meilleure appréciation des qualités d'un candidat. Il est à noter que cette pratique, ancienne « supervision d'essai » devrait permettre d'interrompre un cursus quand l'engagement dans ce dernier était manifestement une erreur.

Mais le temps mis actuellement par la plupart des AeF pour trouver un cas de supervision rend cette possibilité exceptionnelle. Comment, en effet, dire à quelqu'un qui est à l'Institut depuis plusieurs années, qu'il doit abandonner son projet ?

Nous avons envoyé à tous les AeF admis en cursus suivi et ne faisant pas l'objet d'une demande d'accès à la deuxième supervision, une lettre leur demandant de préciser l'état de leur cursus. Nous sommes actuellement en attente des résultats.

Les fins de cursus en 2015 :

En 8 réunions de fins de cursus, 8 dans les trois sous-commissions parisiennes, 3 dans la commission du Sud-Ouest et 0 dans la Sous-commission 10 traitant des candidats étrangers), 21 candidatures ont été étudiées. Il y a eu 19 **cursus clos et validés** soit :

A Paris :

16 cursus clos et validés
1 cursus non clos

Pour le Sud-Ouest

3 cursus clos et validés
1 cursus non clos non validé.

Il y avait, fin décembre 2015, en attente de la réunion de fin de cursus : 6 candidats

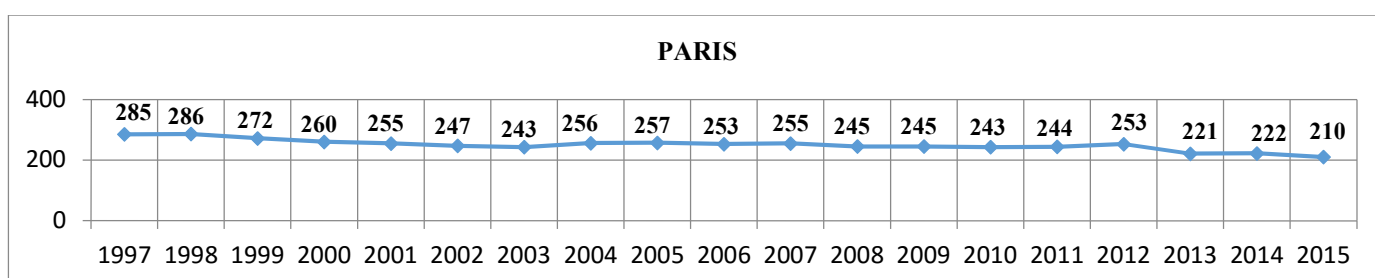
Il est important de noter que les fins de cursus sont à peu près équilibrées par les admissions (19 admis / 16 cursus validés).

Radiations, suspensions, démissions

4 radiations financières, 4 suspensions, 9 démissions viennent diminuer le nombre des AeF. Ces 17 départs peuvent expliquer la baisse du nombre total des AeF cette année.

Nombre total des Analystes en Formation à l'IPP

Il y a en 2015 à Paris : 210 AeF



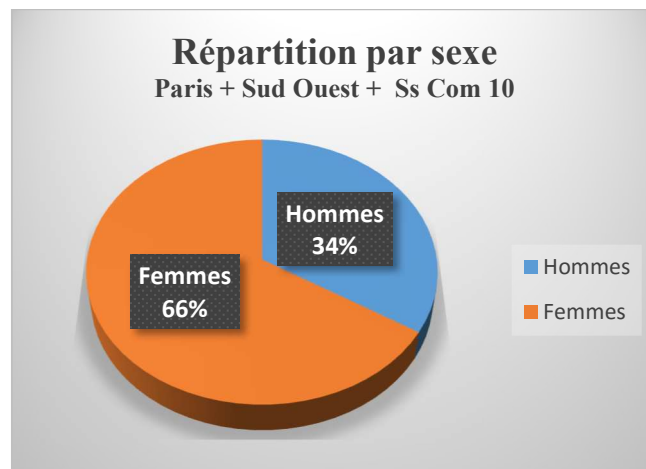
Certes le nombre des AeF baisse de façon régulière, mais il faut tenir compte des nombreuses radiations qui ont clarifié nos évaluations depuis 2010.

Toutefois, si l'on remonte jusqu'en 1984 (31 ans), époque où n'existait qu'un Institut, on trouve, pour toute la France, un nombre d'élèves (247) équivalent voire inférieur au nombre total des AeF des deux Instituts (249).

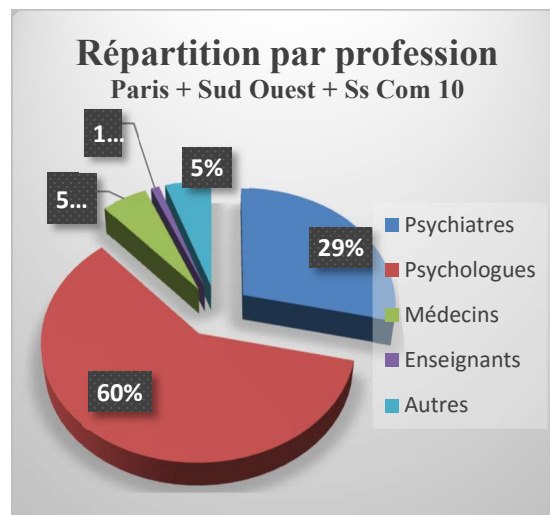
En décembre 2015, il y avait 18 "anciens élèves" (**anciens AeF**) c'est-à-dire ayant leur cursus validé sans appartenance actuelle à la SPP. Ce nombre est essentiellement et par définition, mouvant. Certains, en attente de leur agrément à la SPP, constituent un groupe transitoire, d'autres, « anciens élèves » depuis des années (parfois des dizaines d'années) forment un sédiment peu mobilisable...il semble néanmoins souhaitable de respecter le choix de ces personnes qui ont parfois des activités importantes au sein de l'Université ou des Hôpitaux et qui tiennent à leur appartenance à l'Institut.

Répartition selon le sexe :

Sur l'ensemble des AeF relevant de l'Institut de Paris (6 commissions parisiennes + commission du Sud-Ouest + commission 10), 66% sont des femmes, 34% des hommes.



Répartition selon la formation initiale :



60% sont des psychologues,
29% des psychiatres,
enfin 5% sont des médecins, 1% des enseignants, 5% autres.

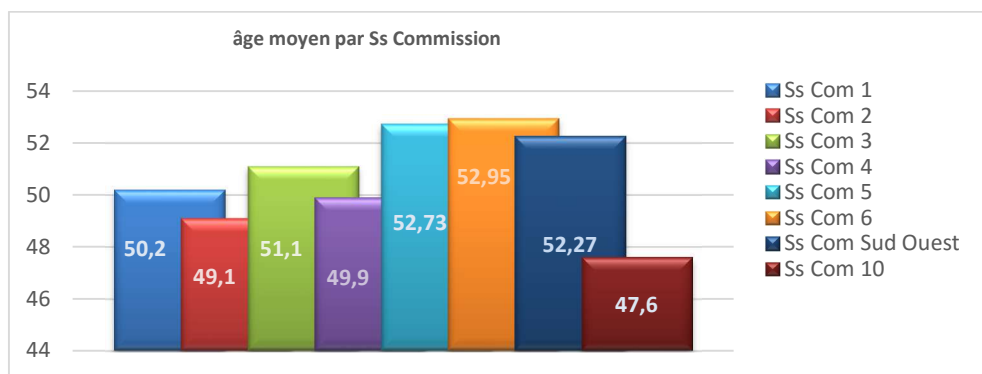
On peut donc noter qu'il n'y a pas de modifications significatives tant au niveau du sexe que de la formation initiale. L'Analyste en Formation, à l'IPP, est une Femme, Psychologue. Il y a certes des hommes psychiatres, mais leur nombre est artificiellement « gonflé » par la présence de candidats étrangers, venant en particulier de Russie.

Age d'entrée dans le Cours, Age moyen, Durée de la Formation

L'âge moyen à l'entrée dans le cursus est de 44,7 ans.

L'âge moyen des AeF est de 51 ans.

La formation dure 7/8 ans.



L'âge des AeF de l'Institut de Paris présente une certaine homogénéité. Seuls les candidats de la Sous-Commission 10 (essentiellement les Russes) sont un peu plus jeunes.

Les formateurs

2 membres titulaires ayant fonction de formateur sont devenus Honoraires en 2015.

Jacques Miedzyrzecki, Anna Potamianou

Deux membres titulaires ont été élus en 2015 à la fonction de Formateur à Paris : Diran Donabédian et Josiane Chambrier. Il y a ainsi pour l'Institut de Paris 53 titulaires qui assurent les fonctions de Formateur. Il en faudrait 16 de plus pour retrouver l'effectif de 2010.

C'est là un problème important. La moyenne d'âge des Membres de la Commission d'Enseignement est élevée (70,9) et il n'y a pas suffisamment de membres Titulaires candidats à la fonction.

Les supervisions dites collectives ont été proposées au nombre de :

19 à Paris,

2 à Toulouse,

1 à Bordeaux

2 à Besançon

1 à Caen

2 en Bretagne

1 titulaire parisien dirige une supervision collective à Aix En Provence.

Il est à noter que trois supervisions s'effectuent à deux superviseurs, en co-supervision.

Mieux savoir ce qui se passe dans les supervisions, particulièrement collectives a été un sujet de préoccupations.

D'une part, nous avons adressé à tous les superviseurs une fiche de renseignements permettant de savoir quel était le nombre de places disponibles (actifs et auditeurs) dans leur supervision afin de pouvoir en informer les AeF.

D'autre part, les deux Comités de Direction ont élaboré, avec l'aide de Dominique Arnoux, un double questionnaire adressé aux membres formateurs d'une part et aux Analystes en Formation d'autre part.

Le dépouillement de ces deux questionnaires nous a permis de mettre en évidence ou de confirmer certaines difficultés rencontrées par les Analystes en Formation :

Résultats des questionnaires

Les résultats chiffrés, dans leur sécheresse, confirment des choses que nous supposions :

Cursus suivi majoritaire : 59% à Paris

Plus grand nombre de psychologues : 70%

Pratique mixte : institutionnelle et libérale

Cure à trois séances par semaines possible d'emblée pour 47% des cures engagées

Mais cure en deux temps pour 53% des cas. Un temps de face à face précédant plus ou moins longtemps la cure à trois séances

Interruption fréquente de la première cure supervisée.(19/35 pour l'IPP). Un nouveau cas se recrute entre 3 mois et un an. Attente prolongée non rare : plus de deux ans.

Durée de la première supervision : 2 ans à 3 ans.

Emploi des feuilles de soin chez les médecins 17/24 (2/3)

Analyse permettant la supervision faite au prix d'une diminution des honoraires pour 57% des AeF à Paris.

Mais de **nombreux commentaires personnels** sont à noter qui complètent le questionnaire et soulèvent d'autres questions :

Deux types de patients sont intéressés par la cure type à trois séances par semaine : ce sont les psychologues et les internes en psychiatrie. Ces cures peuvent-elles faire l'objet d'une supervision dans le cursus et à quelles conditions ?

Les règles de la supervision, différentes d'un superviseur à un autre, ne devraient-elles pas faire l'objet d'un débat entre les AeF et les formateurs ?

Ne pourrait-on pas valider un cursus avec un cas à trois séances par semaine et un cas à deux séances...

Les Aef ont besoin d'être davantage aidés et soutenus par la SPP pour avoir des patients s'engageant dans une cure type....

Toutes ces questions sont remontées vers la Commission d'Enseignement et ont donné lieu à des débats dont témoigne ci-dessus le Rapport très complet de Thierry Bokanowski.

La formation théorique:

A Paris : elle comporte les séminaires hebdomadaires au nombre de 4 ,
8 s'exercent 2 fois par mois,
les autres sont mensuels ou trimestriels.

Les séminaires d'enseignement et de formation s'adressant en priorité aux AEF :

A Paris :

séminaires d'initiation à la psychanalyse :	5;
études de textes	7 ;
clinique et théorie	18 ;
les pratiques	3,

Le CFSO 11

Dans les autres régions : 5

Séminaire de psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent :

6 + 2 à Toulouse

Les formations spécifiques complémentaires:

psychosomatique :	2
psychodrame	5,

Séminaires d'étude et de recherche des membres titulaires dans leur fonction de formateur :

5

On compte donc au total une soixantaine de séminaires dans le cadre de l'Institut, auxquels on peut ajouter les séminaires des activités scientifiques de la SPP et les formations et enseignements dans les institutions de soin.

Notons que les Analystes en Formation sont demandeurs de séminaires de lecture de Freud.

Lors du 75^{ème} congrès des psychanalystes de langue française à Lyon, des ateliers cliniques dans quatre groupes de 15 ou 20 analystes en formation de divers pays, ont été organisés par les représentants de l'Ipsa. Cette formule a rencontré encore une fois un vif succès.

Le Premier Colloque « **Rencontres de la SPP** » qui fusionne le Séminaire de Formation Permanente et le Colloque Interne a donc eu lieu cette année. Il a permis une rencontre fructueuse entre les Aef venus de la France entière et les membres du Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement.

Les réunions d'unités

Cette année encore a été préférée une réunion des trois unités rassemblant les AeF et les formateurs.

Les résultats des deux questionnaires adressés aux AeF et aux superviseurs ont ainsi pu être communiqués, ainsi que les décisions prises par la Commission d'Enseignement.

Françoise Coblenche, directrice de La Revue Française de Psychanalyse ainsi que les organisateurs de « Du côté des livres » sont venus inciter les Analystes en Formation à écrire dans leurs revues. Françoise Coblenche leur a en outre proposé de participer à un atelier d'écriture afin de les familiariser avec la pratique de l'écriture psychanalytique.

Les AeF ont été très intéressés par ces propositions.

Les AeF ont demandé de nouveau que leurs noms figurent sur le site Ils pensent ainsi pouvoir recruter des patients et surtout favoriser les échanges entre AeF. Décidée en 2004, cette présence sur le site de la liste des AeF est enfin réalisée. Il s'agit de la liste par code postal comportant les adresses, les téléphones et les adresses mail.

Les correspondants des unités sont :

Unité 1-2 : Chantal BOURSAUX et Eléonore GALIANA-MINGOT

Unité 3-4 : Adriana KOREN et Marika POLLET-BOURDALOUE

Unité 5-6 : Isabelle PRIVEY et Natalia RACHMANIS VERSPYCK

L'IPSO international a pour représentants élus pour deux ans : Julia-Flore ALIBERT, et Fabienne CORLOBÉ-SALOMON pour l'Institut de Paris.
(Jean-Baptiste DESVEAUX pour l'Institut de Lyon.)

Je tiens à remercier ici chaleureusement mes collègues du Comité de Direction, mais surtout Caroline KESTENS secrétaire de l'Institut de Psychanalyse de Paris pour sa collaboration, son engagement actif et ses précieuses suggestions.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU CENTRE DE FORMATION DU SUD-OUEST

Marc BABONNEAU

Au terme de l'année 2015, le CFSO avait 5 Membres formateurs et 23 Analystes en formation.

Au niveau des Formateurs, l'accession de Bernard Bensidoun à cette fonction a compensé le statut de Membre Honoraire de Jacques Miedzyrzecki. Il est venu rejoindre Marc Babonneau, Michèle Jung-Rozenfarb et Jean Picard, Thierry Bokanowski continue, après le départ de Michel Vincent, à assurer une représentation « parisienne » en même temps qu'un enseignement sous forme d'un séminaire. Nous avons eu, hélas, à déplorer la disparition de Marie-Lise Roux.

Le chiffre des analystes en formation est sensiblement le même que l'année précédente (23 au lieu de 22), les admissions au cursus continuant de compenser les fins de cursus, en parallèle.

Deux groupes de supervision collective (l'un à Toulouse (Michèle Jung), l'autre à Bordeaux (Jean Picard) ont fonctionné toute l'année.

Si quelques AEF ont bien clôturé leur cursus, beaucoup de leurs collègues plus jeunes ont de plus en plus de mal à pouvoir présenter un cas (plausible) d'analyse.

Les supervisions individuelles se poursuivent tant à Toulouse qu'à Bordeaux ; l'utilisation de la télétransmission (Skype) commence à s'étoffer et à favoriser le principe d'exogamie.

Les activités de formation du CFSO continuent à être regroupées le plus possible le Vendredi après-midi, pour permettre aux AEI de ne pas avoir un emploi du temps trop ingérable, surtout quand ils sont à distance ou en périphérie des deux grands centres urbains du Sud-Ouest.

La situation, confirmée par l'enquête nationale auprès des AEF est la même qu'ailleurs.

La situation financière demeure, en reflet de la stabilité numérique du CFSO, stable et en équilibre (tant en interne- reversements de fonctionnement au Groupe Toulousain de la SPP, qu'en externe – approvisionnement sous la tutelle de la trésorerie parisienne).

COMITÉ DE DIRECTION INSTITUT DE PSYCHANALYSE DE LYON

Françoise BRETTE

Le fait que cela soit notre dernier rapport d'activité m'a incité à faire retour sur le temps de ce mandat.

Le Comité de Direction Lorsqu'il a été élu, il y a trois ans, se composait de :

- Françoise BRETTE, directrice
- Christian SEULIN, Secrétaire de Coursus
- René Roussillon, Secrétaire de l'Enseignement

Depuis Juillet dernier, Christian SEULIN ne pouvant, suivant nos statuts, cumuler ses fonctions de Président du GLPRA avec celle au sein du Comité de Direction, il ne m'a pas semblé opportun à quelques mois de la fin de notre mandat de nommer un nouveau Secrétaire de Coursus. Je lui suis très reconnaissante d'avoir tenu à poursuivre sa collaboration pour animer le Séminaire du Comité de Direction et du fait de ses responsabilités de Président, de continuer à participer aux réunions des AEF ainsi qu'au point rencontre que nous faisons mensuellement avec les correspondants.

J'ai toujours tenu à maintenir un travail collégial. Ainsi nous nous réunissions avant chacune des réunions de coursus pour faire le point ensemble, avec le président du GLPRA, sur les questions institutionnelles, le programme d'enseignement et les projets concernant l'Institut.

Le Séminaire du comité de Direction a porté sur les concepts fondamentaux avec deux séances par mois les années 2013/14 et 2014/15 et un séminaire mensuel, cette dernière année de notre mandat. Il était organisé de la façon suivante : une première séance où René ROUSSILLON faisait un exposé à partir d'un texte qu'il avait envoyé à tous les participants, suivie d'une séance de reprise du thème, séance qui cette année était organisée par les AEF avec des présentations de textes ou des interventions théorico-cliniques témoignant de leur participation active. Ce séminaire a eu beaucoup de succès au-delà des élèves de l'Institut et des membres du GLPRA ; pour ceux arrivés en cours de route, un photocopié des textes de René ROUSSILLON était à leur disposition pour qu'ils aient l'ensemble du séminaire.

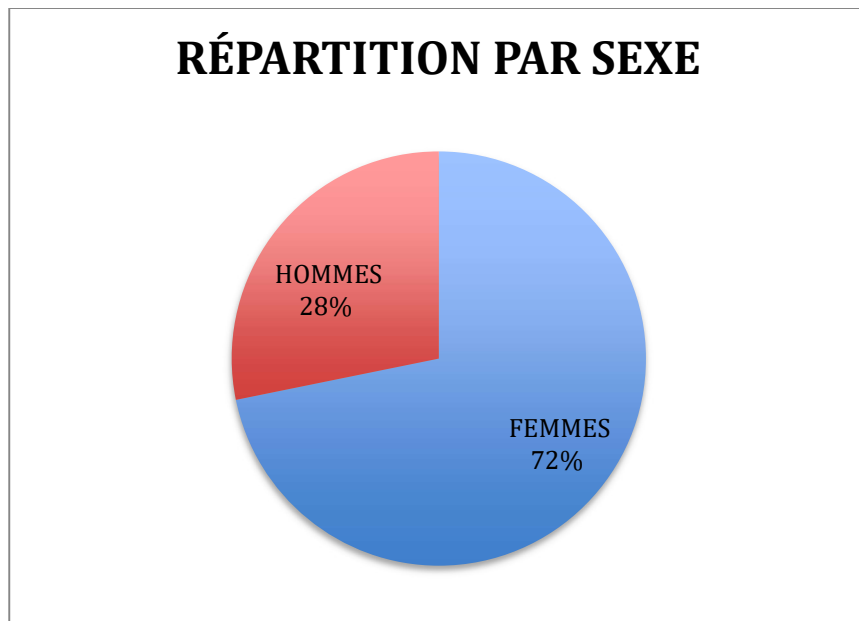
J'ai continué à recevoir chaque nouvel admis au coursus avant leur participation aux activités du GLPRA et de l'Institut, en les présentant à la correspondante de leur groupe afin de faciliter leur intégration.

Pour en terminer avec le travail spécifique du Comité de Direction, nous avons voulu pour la seconde fois avant la fin de notre mandat réunir ceux qui avaient eu leur cursus validé ces deux dernières années pour une réflexion commune sur le temps de leur formation : feed-back toujours instructif pour un Comité de direction mais aussi, il nous a paru important qu'après la fin de leur cursus, chacun puisse s'exprimer sur la façon dont il l'avait vécu et parle de ses problèmes d'insertion professionnelle et d'engagement dans notre Société.

L'institut de Lyon : état des lieux

A la fin 2015, le nombre d'analystes en formation inscrits à l'Institut de psychanalyse de Lyon est de **39**

Ils se répartissent de la façon suivante :



28 Femmes dont 24 psychologues, 2 Psychiatres, et 2 autres
 11 Hommes dont 6 Psychologues, 5 Psychiatres,

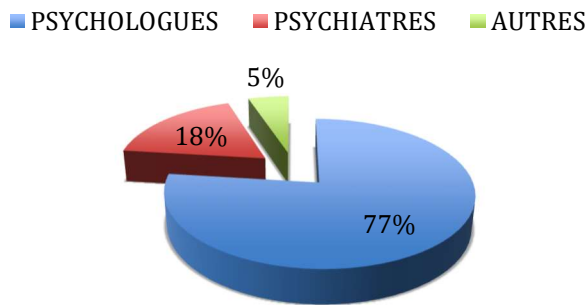
 39 soit total 30 Psychologues, 7 Psychiatres, et 2 autres

A noter que sur les 5 psychiatres hommes, un seul poursuit son cursus, les autres ont « décroché » mais tiennent à rester sur nos listes et règlent leurs droits.

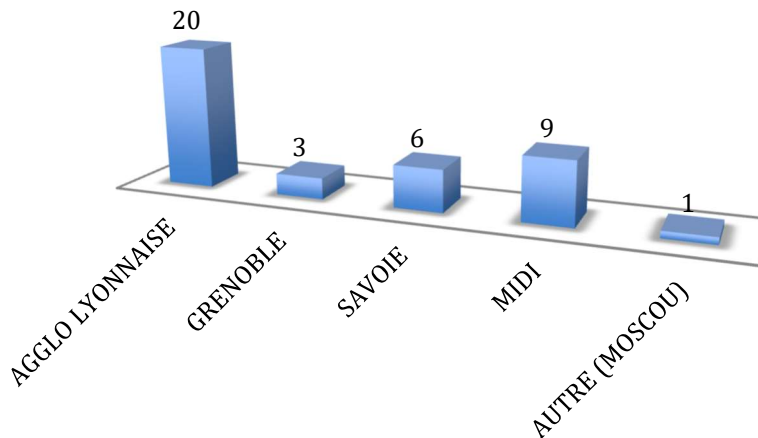
Si la féminisation de la profession a débuté dès le début des années 1980, nous pouvons dater l'inversion du pourcentage des psychiatres qui depuis ne cesse de diminuer :

	<u>1997</u>	<u>1998</u>
Psychiatres	47%	39%
Psychologues	46%	54%

RÉPARTITION PAR PROFESSION



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Avec les quatre AEF qui ont eu leur cursus clos et validé, les demandes d'une AEF de Bourgogne d'être rattachée à l'IPP, et d'un autre, parmi ceux qui avait « décroché », de démissionner, nous avons donc 6 élèves en moins.

L'an passé, nous enregistrons 40 AEF au lieu de 39 cette année ; cette baisse n'est pas significative. Plus préoccupant est de voir sur une longue période la diminution de nos effectifs. Le fait d'avoir eu la responsabilité du Comité de Direction de l'IPL dès sa création en 1995 jusqu'à 2001, m'a permis de retrouver les éléments pour montrer la progression pendant 10 ans et la courbe ascendante depuis 1998 du nombre des inscrits à l'institut de Lyon jusqu'à nos jours.

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
31	38	45	48	52	55	55	59	63	63	67	63	59	57	57
2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
60	54	53	50	52	51	54	55	54	45	42	40	39		

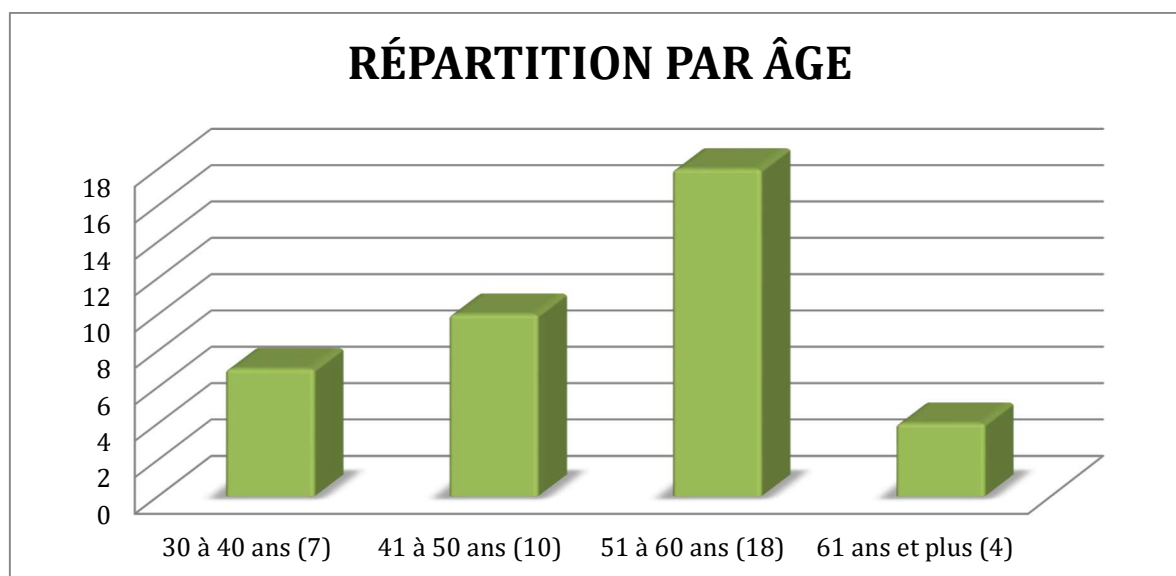
Depuis 1998, nous avons perdu 42 % de nos AEF. On peut craindre que cette diminution continue ; en effet, alors que le nombre des ouvertures de dossiers avait progressé les deux premières années de notre mandat, il n'est plus qu'à 7 demandes au lieu des 13 de l'an passé. De plus, après le renvoi du dossier rempli accompagné du chèque demandé, certaines de ses demandes de formation restent sans suite, ce qui semble plus fréquent qu'auparavant.

Ouverture de dossiers des 6 dernières années :

2010	2011	2012	2013	2014	2015
8	3	5	11	13	7

Nous avons 4 anciens élèves inscrits à l'IPL attendant pour la plupart leur agrément pour être membre adhérent de la SPP.

Quand on voit l'histogramme de la répartition par âge, on est à même de s'inquiéter pour le relève ! À quel âge pourraient-ils devenir titulaires ?



Nous avons calculé la moyenne de l'âge des AEF à leur arrivée, il est de 43 ans ; c'est dire la durée des cursus qui n'a cessé d'augmenter ; cela explique que 22 sur 39 ont plus de 50 ans ; une étude effectuée à Paris sur l'ensemble de ceux qui ont eu leur cursus validé a montré que les cursus duraient en moyenne 8 ans !

Nous avons encore des cursus en cours qui ont commencé en 2002 !

Cette constatation ne fait que confirmer ce que l'on savait, à savoir, la grande difficulté pour nos AEF pour trouver des patients qui acceptent de venir trois fois par semaine et qui peuvent régler le montant de ces séances et dont il serait souhaitable qu'ils soient analysables.

La commission d'enseignement alertée par son conseil exécutif a pu davantage prendre conscience de ce problème majeur pour les AEF de mener un cursus à son terme par manque de patients. Il a paru intéressant aux Directrices des deux Instituts de compléter les informations obtenues par le questionnaire envoyé aux formateurs, en établissant un autre questionnaire adressé cette fois aux AEF.

Le groupe des Analystes en formation

Le questionnaire, envoyé en Février 2015 à l'IPL, a eu un pourcentage de réponses remarquable (74% par rapport à l'ensemble des deux Instituts qui était de 48%) ; Il faut dire que vu leur petit nombre et le fait que nos séminaires soient regroupés le vendredi après-midi, nous connaissons tous les AEF et avons pu les encourager à répondre ; ce qu'ils ont fait massivement à part ceux qui, comme nous l'avions signalé dans les deux rapports précédents, ont « décroché » ; dans la mesure où il été demandé l'année de l'entrée dans le cursus, on s'est aperçu, en effet, que les plus anciens n'ont pas rempli ce questionnaire .

28 nous ont retourné le questionnaire : 24 psychologues, 2 psychiatres et 2 autres.

- 11 d'entre eux ont une pratique uniquement en libéral ;
- 21 ont un premier cas de supervision et 9 seulement ont leur deuxième : 7 sont dans l'attente d'un cas ou leur premier cas a été interrompu.
- A noter que les deux psychiatres qui ont répondu et qui signent des feuilles n'ont pas eu d'attente, alors que 12 sur 22 ont attendu au moins deux ans sinon plus pour avoir un premier cas ; les cas interrompus sont nombreux, davantage, semble-t-il, dans le cadre de la première supervision.
- 12 ont eu une analyse d'emblée à trois séances et 8 une analyse en deux temps, c'est-à-dire un travail qui commence à deux, voire à trois séances et que l'on amène à 3 séances.
- La diminution des honoraires est bien souvent nécessaire pour avoir une analyse : 19 ont dû les baisser, seulement 9 dont les deux psychiatres n'ont pas diminué leurs honoraires. La proportion de diminution est plus importante qu'à l'IPP

Ces résultats sont alarmants et dans l'ensemble plus pessimistes que les réponses de l'IPP mais nous avons un petit nombre ce qui les rend moins fiables statistiquement parlant... Ils nous amènent à réfléchir sérieusement sur ce qui pourrait aider nos AEF dans le cours de leur cursus si on ne veut pas avoir des abandons... Nous avons **34** AEF en cours de cursus, si l'on ne compte pas ceux qui restent sur nos listes mais qui ont abandonné justement le projet de le terminer (ceux qui ont « décroché »). La grande majorité de ces 34 sont très présents dans nos séminaires et ont souvent une participation active en présentant des travaux dont le Bulletin de Groupe lyonnais témoigne de leurs qualités.

L'organisation de l'ensemble des analystes en formation en petits groupes autour d'un correspondant, rempli toujours ses fonctions : celle d'accueillir les nouveaux arrivants et celle de faciliter la circulation des informations, aussi bien entre eux qu'entre eux et le Comité de direction et les instances du Groupe lyonnais. Un point rencontre institué chaque mois permet la liaison avec le comité de direction et le président du GLPRA.

Nous avons 5 correspondantes dont deux ont eu leur cursus validé en janvier 2016 : il a été décidé du fait de la diminution du nombre d'AEF venant des Savoie et de l'Isère d'en nommer une seule pour les remplacer. Elles sont très impliquées dans l'organisation matérielle de nos manifestations ouvertes au public et nous les remercions très vivement pour l'aide qu'elles apportent à notre secrétaire.

De même, certaines d'entre elles ont joué un rôle important pour la mise en place du **Colloque qui a eu lieu pendant le CPLF à LYON**. Susciter des bonnes volontés, encourager le petit groupe qui s'est constitué pour travailler, faire le lien avec les AEF de l'IPP, elles n'ont pas ménagé leur peine pour la réussite de ce colloque ; sans parler de leur participation à la préparation du buffet et de la responsabilité d'avoir à modérer la discussion. Ce colloque a été un succès avec une présentation et deux interventions d'AEF lyonnais et deux discutants parisiens ; y assistaient outre Christian SEULIN, rapporteur au congrès, les deux Directrices des Instituts et René ROUSSILLON; nous avons été quelque peu débordés par le nombre des participants qui ont apprécié l'échange ainsi possible entre AEF de Paris, de Lyon mais aussi d'ailleurs (Espagne, Belgique Canada entre autres).

Les AEF sont invité à participer aux activités du Centre d'écoute et d'informations psychanalytiques (CEIPSY) et reçoivent en binôme avec un membre du Groupe un patient venu consulter : des groupes de référence où sont discutés ces entretiens, outre la formation à cette clinique spécifique, leur offrent la possibilité de se faire connaître et jouent un rôle dans leur intégration au sein de l'ensemble du Groupe.

Activités de la Commission de cursus

La commission de cursus s'est réunie à 8 reprises et à examiner 10 dossiers qui ont abouti aux conclusions suivantes :

- 3 acceptations
- 2 ajournements
- 5 refus

1 AEF de Lyon a été accepté par une des Commissions de cursus de l'IPP et une autre de Moscou a demandé à ce que son dossier soit transféré à l'IPL, souhaitant y faire sa formation. Nous avons donc accueilli **5 nouveaux AEF**.

Le petit nombre de dossiers a permis de prendre du temps pour faire le point sur les cursus suivis et aborder certaines questions institutionnelles, comme le problème récurrent de la relève qui devient critique. Lorsque l'Institut de Lyon a été créé en 1995, nous étions 14 titulaires (formateurs), nous pouvions fonctionner en deux sous-commissions pour l'étude des 22 dossiers que nous avions alors !

En janvier 2016, la Commission de cursus n'a plus que neuf membres dont deux seront honoraires dans les 3 ou 4 années à venir... Il est difficile de constituer un Comité de direction avec des collègues qui pour la plupart ont beaucoup donné de leur temps à l'institution et pour certains n'habitent pas Lyon ? Il faut que cela change si l'on veut que continue à exister un Institut à Lyon.

Les réponses au questionnaire nous ont donnés à réfléchir, notamment la question des cursus suivis : en effet, le pourcentage de 64% est excessif et se justifie d'autant moins que tous les AEF, du fait de leur nombre réduit sont connus et par conséquent suivis. La concentration de nos activités de formation sur le vendredi facilite la possibilité de les rencontrer.

Outre le Séminaire du Comité de direction, huit séminaires sous la responsabilité de membres de la Commission d'Enseignement, dont les Groupes de référence du CEIPSY, ont lieu pour la majorité d'entre eux mensuellement, après les trois supervisions collectives du début de l'après-midi. Les analystes en formation y sont très présents et dans l'ensemble y participent activement ce dont témoignent leurs travaux parus dans le bulletin du GLPRA.

Outre le Séminaire du Comité de direction, huit séminaires sous la responsabilité de membres de la Commission d'Enseignement, dont les Groupe de référence du CEIPSY, ont lieu pour la majorité d'entre eux mensuellement, après les trois supervisions collectives du début de l'après-midi. Les analystes en formation y sont très présents et dans l'ensemble y participent activement, ce dont témoignent leurs travaux qui paraissent dans le bulletin du GLPRA.

Avec la participation du Président de la Commission d'Enseignement, Thierry BOKANOWSKI et de la Directrice de l'Institut de Paris, Annick SITBON, dont nous avons beaucoup apprécié la collaboration tout au long de ce mandat, nous avons eu deux réunions de fin de cursus, l'une le 24 Janvier, l'autre le 4 Juillet 2015.

Pour conclure, je voudrais dire ma gratitude à René ROUSSILLON et à Christian SEULIN pour leur soutien amical, leur disponibilité, et la qualité du Séminaire du Comité de Direction durant ces trois années et remercier très chaleureusement Madame GUETAT pour son efficacité et le plaisir du travail en commun.